

Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
 Reçu en préfecture le 16/04/2025  
 Publié le  
 ID : 084-218400570-20250407-DEL\_25\_03\_05-DE

COMMUNE : **057 JOUCAS**  
 CANTON / ARRONDISSEMENT : **84 APT**  
 FISCALITE / TRIBUTERIE OU SGC : **SGC DE PERTUIS**

ETAT DE LIQUIDATION DES RESSOURCES FISCALES ET NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES COMMUNALES – LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 241 968	25,93	96,86	1 288 000	333 978	25,93	333 978
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32 864	43,04	138,48	33 400	14 375	43,04	14 375
Taxe d'habitation (TH)	763 556	8,30	49,58	764 200	63 429	8,30	63 429
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					411 782		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	8,30	>>>	689 100	14 299	25,00	14 299

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	411 782 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			2 018	0	-74 520	- 125 966	- 198 468

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) <b>426 081</b>	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) <b>- 198 468</b>	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 <b>227 613</b>
--	---	--	---	---

À AVIGNON

Le 17 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
MICHEL LAFFITTE

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,



Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
 Reçu en préfecture le 16/04/2025  
 Publié le  
 ID : 084-218400570-20250407-DEL\_25\_03\_05-DE

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	348	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	31 404	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>		b. Par la loi (terres agricoles)	5 988	f. Transformateurs électriques	
	1 670	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	764 200	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,622831
c. Locaux industriels		c. Bases dégreévées hors locaux vacants	12 050	d. Taux FB commune 2020	10,80
d. Autres allocations		d. Bases dégreévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	15,13
		e. Bases dégreévées majo THS			

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

6.1. TAUX PLAFONDS					6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :</b>	
	national 11	départemental 12				a. National	b. Communal
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	38,69	99,35	2,49000	96,86		>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	56,35	140,88	2,40000	138,48		>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,85	59,70	10,12000	49,58		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		<b>Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				a. Tx moy.75% départemental		9,65	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				b. Taux maximum de la majo		0,643	34,77